

# Compte-rendu du GT Solvabilité II XBRL France du 24 janvier 2017

## ***Ordre du jour***

- Retours sur la conférence XBRL France du 5 décembre 2016
- Point sur les remises
- Point sur les Taxonomies EIOPA V2.1- V2.2
- Remises spécifiques
- Point sur la Taxonomie RAN
- Points divers

Préambule : ce compte-rendu vient en complément des planches projetées pendant la réunion.

### *Retours sur la conférence XBRL France du 5 décembre 2016*

Les présentations sont en ligne : <http://www.xbrlfrance.org/78-dernieres-infos/131-retrouvez-les-presentations-de-la-conference-annuelle-xbrl-france-du-5-decembre-2016>

### *Point sur les remises*

L'ACPR a constaté des cas où les actifs ne sont pas codés, des remises conjointes QRS et QES (pour rappel, on doit remettre l'un ou l'autre, mais pas les deux), des dates d'arrêtés erronées ou absentes.

Il y a eu aussi des remises contenant des états « exclusifs » (on remet un seul, pas plusieurs) comme les S.28.01 / S.28.02 ou S.25.01 / S.25.02 / S.25.03.

Les prestataires de solutions logicielles renseignent-ils bien « instance generator » ? Cf règles de remises ACPR ([https://esurfi-assurance.banque-france.fr/fileadmin/www.esurfi.fr/assurance/documents/Taxonomies/R%C3%A8gles\\_de\\_remise\\_XBRL\\_ACPR\\_R1\\_0\\_7\\_R1.0.0\\_CD2.pdf](https://esurfi-assurance.banque-france.fr/fileadmin/www.esurfi.fr/assurance/documents/Taxonomies/R%C3%A8gles_de_remise_XBRL_ACPR_R1_0_7_R1.0.0_CD2.pdf)) dans lesquelles figure un exemple ?

### *Point sur les taxonomies EIOPA V2.1 – V2.2*

Il n'y aura pas de V2.1.1.

La V2.2 sera applicable à partir des remises sur arrêté au 31/12/2017, et devrait normalement être publiée pour commentaires en juin prochain.

### *Remises spécifiques*

Les remises hors période ne sont pas possibles dans le système actuel.

### *Point sur la taxonomie RAN*

Il y a encore des erreurs dans la taxonomie, qui n'avaient pas été remontées à l'équipe de développement.

### *Divers*

LCB-FT : la documentation sur la taxonomie LCB-FT a été mise à jour sur le site de e-SURFI.

Il est prévu actuellement une taxonomie pour les états S1, avec, sans doute, des formulaires utilisables sur OneGate. Elle devrait être applicable à partir du 30/06/2018, et pourrait comporter des états trimestriels en plus des états annuels. Rien d'officiel n'a été encore publié à ce propos.

La date limite de remise des ENS n'est pas explicitement précisée sur le site.

Personne n'a encore eu de mail de confirmation pour la réunion ACPR du 3 février prochain. Il est plus sûr de se munir du mail de réponse à l'invitation (à cause de Vigipirate).

*Note postérieure : les confirmations devraient être envoyées très prochainement par l'ACPR.*

Les QRT publiés sur e-SURFI ne sont pas à jour par rapport aux dernières évolutions réglementaires (investissements dans les infrastructures, par exemple), évolutions qui sont bien prises en compte dans la taxonomie V2.1.

### Prochaine réunion

**Judi 23 mars 2017 à 9h** dans les locaux du siège du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, 19 rue Cognacq-Jay, Paris 7ème, salle 821, numéro de conf-call 01 56 78 38 11.